



Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Cible 6 sur les espèces exotiques envahissantes

Sites prioritaires



Parc National Camdeboo, Afrique du Sud © Domenico Conventi / CC2.0 by SA

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal comporte 23 cibles globales orientées vers l'action urgente pour la période allant jusqu'à 2030, et l'une d'entre elles, la cible 6, vise à faire face aux menaces posées par les espèces exotiques envahissantes (EEE).¹

La Cible définit trois actions globales (encadré 1), dont l'une vise à éradiquer ou à contrôler les EEE existantes, en particulier **dans les sites prioritaires**, tels que les îles.

Il existe deux grandes catégories de «sites» prioritaires pour les EEE² : les sites **sensibles ou vulnérables aux impacts** des espèces exotiques envahissantes et les sites **sensibles aux introductions d'EEE**.

Encadré 1. Cible 6 sur les espèces exotiques envahissantes

Éviter, limiter, réduire ou atténuer les incidences des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en:

- Identifiant et contrôlant les voies d'introduction d'espèces exotiques,
- Prévenant l'introduction et l'établissement/ la propagation d'espèces exotiques envahissantes prioritaires, en réduisant de moitié au moins les taux d'introduction et de propagation des autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'ici à 2030,
- **Éradiquant ou contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les sites prioritaires, notamment les îles.**

1 Target 6 <https://www.cbd.int/gbf/targets/6>

2 McGeogh, et al. 2016. <https://doi.org/10.1007/s10530-015-1013-1>

Sites sensibles ou vulnérables

Il s'agit de sites où, si des espèces exotiques envahissantes devaient survenir, cela aurait de graves conséquences sur la biodiversité ou les services écosystémiques. Cela peut inclure des îles et d'autres écosystèmes isolés connus pour être vulnérables aux impacts des EEE, des sites qui revêtent une importance nationale ou mondiale en matière de conservation, tels que des sites naturels du patrimoine mondial, des zones protégées, des Zones Clés pour la Biodiversité ou des sites importants pour les services écosystémiques.

Sites susceptibles

Il s'agit de sites où il existe un risque élevé d'introduction d'espèces exotiques et qui offrent la possibilité de leur établissement. Il s'agit souvent d'habitats déjà dégradés et proches de zones de forte activité humaine, par exemple des ports, de grandes zones urbaines, des sites touristiques ou des axes de circulation majeurs.

Actions de priorisation et de gestion

Les actions de gestion basées sur des sites ciblant les EEE peuvent être très efficaces et sont connues pour entraîner des gains majeurs en matière de conservation³. Les **sites vulnérables** peuvent être priorisés en fonction de leur valeur de conservation et des impacts existants ou potentiels des EEE. Ces sites bénéficieraient de l'éradication des EEE et, lorsque cela n'est pas réalisable, il faudrait envisager de contenir leur propagation et de contrôler leurs impacts. Les **sites susceptibles** peuvent être priorisés en fonction de leur proximité avec des zones à haut risque et nécessiteront une surveillance pour détecter l'arrivée de nouvelles EE qui peuvent devenir envahissantes, afin qu'elles puissent être éradiquées à un stade précoce de l'invasion avant qu'elles ne s'établissent et ne se propagent.

3 Langhammer et al. 2024. <https://doi.org/10.1126/science.adj6598>

Une boîte à outils a été développée pour aider les Parties dans la mise en œuvre de la cible 6, et elle peut être consultée ici www.cbd.int/invasive/cbdtoolkit



Nairobi National Park © OrientalZing CC BY-NC-ND 2.0

Contact:
Secretariat of the Convention on Biological Diversity
secretariat@cbd.int



More information on Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework: <https://www.cbd.int/gbf>

Ce matériel a été produit avec le généreux soutien du gouvernement japonais, par l'intermédiaire du Fond japonais pour la biodiversité, et de l'Union Européenne.

